AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1064
FR0000071946-FS0384

12 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juin 2014, l'Ecole Normale Israélite Orientale, fondation reconnue d'utilité publique, représentée par son président, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juin 2014, le seuil de 5% de droits de vote de la société ALTEN et détenir l'usufruit de 1 133 550 actions ALTEN représentant 2 267 100 droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO), soit 3,42% du capital et 5,89% des droits de vote en AGO de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte de la donation temporaire, par M. Simon Azoulay, de l'usufruit de 1 133 550 actions ALTEN avec retour de l'usufruit prévu au 30 juin 2017.

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 191 317 actions représentant 38 481 288 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.